



UD CLCV du Finistère
1, allée Jean-René Calloc'h
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 95 34 41
Site : www.clcv-finistere.fr
finistere@clcv.org

Consultation sur l'eau 2021

Remplissez le questionnaire

L'Europe s'est dotée en 2000 d'une directive cadre sur l'eau dont le but est de reconquérir la qualité de toutes les eaux en 2027 dernier délai. C'est pourquoi les consommateurs sont invités à donner leur avis sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de l'Agence Loire-Bretagne, qui fixe des règles à 36 départements du pays (le long de la Loire et en Bretagne).

L'objectif du SDAGE 2016-2021 qui était d'atteindre 61 % des cours d'eau en bon état en 2021 n'a pas été atteint, loin s'en faut :

- l'évaluation 2017 du bassin Loire-Bretagne fait apparaître que seuls **24 % des cours d'eau sont en bon état écologique** et 40 % en état moyen ;
- en Bretagne, **31 % des cours d'eau sont en bon état** et 41 % en état moyen.

Aujourd'hui s'engage la révision du SDAGE, qui doit enfin permettre d'atteindre ce bon état des eaux en 2027. Les habitants du bassin Loire-Bretagne sont donc consultés cette fois-ci sur **le projet de SDAGE 2022-2027**.

Donnez votre avis du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021

- *En répondant au questionnaire en ligne de l'Agence de l'eau, disponible sur Sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr*
- *En répondant à ce même questionnaire distribué par la CLCV lors de nos animations ou dans nos 15 permanences.*
- *En alertant les réseaux sociaux et en proposant à tous de donner un avis.*

Faites connaître cette consultation publique à votre famille, à vos amis. Il y va de la qualité de l'eau que nous buvons.

[Pour une réponse sur le site internet, dans le paragraphe « Comment avez-vous été informé de cette consultation ? » Cocher la case "Autre" et indiquer : CLCV]

Nos suggestions pour la consultation sur le SDAGE

- 1) **Atteindre le bon état écologique de toutes les eaux en 2027 dernier délai !**
- 2) **Changer le modèle agricole intensif** : par le développement de l'agriculture biologique (au moins 25 % des surfaces cultivées en bio en 2030) et des productions axées sur l'autonomie alimentaire des territoires (légumes, légumineuses), forte diminution des cultures consommatrices d'eau (maïs) et des élevages.
- 3) **Développer la biodiversité** : trame verte et bleue (TVB) des plans locaux d'urbanisme, préservation des zones humides et des forêts ; interdiction de suppression des haies bocagères ; replantations, enherbement des rives de cours d'eau...
- 4) **Réduire les nitrates** à moins de 25 mg/l (norme guide européenne) dans les eaux brutes.
- 5) **Diviser par deux l'emploi des pesticides d'ici 2030** : comme le prévoit le Pacte vert de l'Europe, Interdire dès 2022 le glyphosate et les pesticides équivalents.
- 6) **Limiter l'imperméabilisation** des surfaces, en ville comme à la campagne (perméabilité des trottoirs, chemins, parkings publics et privés).
- 7) **Limiter les pertes sur le réseau** à 15 % en milieu urbain (contre 20 % aujourd'hui) et 20% en milieu rural ; limiter la pression d'eau (pas plus de 6 bars).
- 8) **Appliquer le principe « pollueur /payeur »** à toutes les catégories d'usagers et diminuer la part réglée par les consommateurs (75 % des redevances).

A vous de donner votre avis en répondant au questionnaire pour parvenir à reconquérir la qualité de l'eau dès 2027

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je souhaite adhérer à la CLCV : oui non

Je souhaite m'abonner à la newsletter de la CLCV : oui non

Ne pas jeter sur la voie publique SVP